CONSEIL D'ÉTAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

A R R Ê T

n° 220.312 du 12 juillet 2012

A. 201.332/XV-1642

En cause : **ZONDERMAN** Olivier**,**
ayant élu domicile chez
Me P. E. DEFRANCE, avocat,
rue des Martyrs 24
4800 Verviers,

contre :

la Région wallonne
ayant élu domicile chez
Me R. JOLY, avocat
avenue du Val Saint-Georges 2
5000 Namur.

LE CONSEIL D'ÉTAT, XV^e^ CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 20 juillet 2011 par Olivier Zonderman à l'encontre de l'arrêté du 1er juillet 2011 par lequel le Gouvernement wallon le déchoit de son mandat originaire de conseiller communal et de l'ensemble de ses mandats dérivés et le dit inéligible aux fonctions de conseiller communal, provincial ou membre d'un conseil de secteur pour une durée de six ans;

Vu le dossier administratif;

Vu le mémoire en réponse;

Vu le rapport de Mme N. VAN LAER, auditeur au Conseil d'État;

Vu la notification aux parties du rapport et de l'ordonnance déterminant le règlement de procédure;

Vu l'arrêt n° 216.245 du 10 novembre 2011 rouvrant les débats et posant une question préjudicielle à la Cour constitutionnelle;

Vu l'arrêt n° 79/2012 du 14 juin 2012 de la Cour Constitutionnelle;

Vu l'ordonnance du 26 juin 2012, notifiée aux parties, fixant l'affaire à l'audience du 10 juillet 2012;

Entendu, en son rapport, M. I. KOVALOVSZKY, conseiller d'État;

Entendu, en son avis conforme, Mme N. VAN LAER, auditeur;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que par un courrier du 5 juillet 2012, le conseil du requérant a informé le Conseil d'État que «ce dernier entend se désister du recours qu'il avait introduit»; que rien ne s'oppose au désistement,

D É C I D E :

Article unique:

Le désistement est décrété.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la XV^{e} chambre, le douze juillet deux mille douze par :

M.	M. LEROY,	président de chambre,
M.	Ph. QUERTAINMONT,	conseiller d'État,
M.	I. KOVALOVSZKY,	conseiller d'État,
Mme	N. ROBA,	greffier.

Le Greffier, Le Président,

N. ROBA M. LEROY